

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-011/PR/MENSUR portant approbation du Budget Prévisionnel du CERD pour l'exercice 2022.

n° 2022-011/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

17 janvier 2022

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2022

Date du numéro

31 janvier 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 Septembre 1992

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VULa Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création du Centre d'Etudes et des Recherches de Djibouti

VULa Loi n°141/AN/01/4ème L du 01 octobre 2001 complétant la loi n°116/AN/01/4ème du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherches Scientifiques de Djibouti

VULoi n°73/AN/09/6ème L du 03 janvier 2010 portant création de l'Institut de Recherche Médicinale de Djibouti

VULa Loi n°19/AN/13/7ème L du 03 décembre 2013 portant réorganisations du CERD

VULa Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

VULe Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à Caractère Administratif

VULe Décret n°2014-164/PR/MENSUR portant nomination du Directeur Général du CERD

VULe Décret n°2014-272/PR/MENSUR portant création de l'I.R.A.H.

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VUL'Arrêté n°2014-458/PR/MENSUR portant nomination des Responsables du CERD

VUL'Arrêté n°2018-099/PRE/MENSUR du 26 novembre 2018 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CERD

VULe Procès-Verbal du Conseil d'administration du CERD du 29 décembre 2021

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Décembre 2021.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel du CERD pour l'année 2022 arrêté en recettes et dépenses à la somme de 1.016.450.928 FDJ. Ce budget est détaillé comme suit

– Subvention du budget national :.....	639.450.928 FD – Fonds de recherche	
:.....	150.000.000 FD – Fonds Recettes :.....	10.000.000
FD – Subvention d'investissement :.....	217.000.000 FD TOTAL	
:.....	1.016.450.928 FD	

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH